

Guerre et droit

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Guerre et droit / sous la direction de Jean Baechler & Pierre Delvolvé

Auteur(s) : Baechler, Jean (1937-2022)

Autre(s) auteur(s) : Delvolvé, Pierre (1940-....) juriste
Académie des sciences morales et politiques France

Publication : Paris : Hermann

Fabrication / Impression : 2017

Description matérielle : 1 volume (252 pages) : couverture illustrée ; 27 cm

Collection : L'Homme et la guerre

ISBN : 978-2-7056-9368-8
2-7056-9368-8

EAN : 9782705693688

Appartient à la collection : L'Homme et la guerre 2417-3193

Classification décimale Dewey : 341.6 22

Note(s) : "Actes des journées d'études "Guerre et Droit", organisées par l'Académie des sciences morales et politiques, les 11 et 12 mars 2015, dans le cadre du programme de recherche "Guerre et Société", avec le soutien de l'Institut de France (Fondation Simone et Cino del Duca)."

Note sur la responsabilité : Autres contributions : Rémi Bazenguissa-Ganga, Pierre Bonin, Jérôme Bourgon, Philippe Contamine, Bruno Cotte, Sophie Démare-Lafont, Jean-Louis Ferrary, Gilbert Guillaume, Peter Haggenmacher, Béatrice Heuser, Jean-David Levitte, Mauro Mantovani, Albert Rigaudière, Georges-Henri Soutou

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliographiques

Résumé ou extrait : La guerre est-elle source de droit ? La question peut paraître paradoxale,

contradictoire, provocatrice. En effet, le droit a pour fonction de permettre la résolution pacifique des conflits, alors que la guerre déploie la violence pour piller, conquérir ou soumettre, au besoin en tuant et mutilant des semblables. Pourtant, le droit est bien présent dans la guerre, au-delà de la distinction classique du jus ad bellum et jus in bello. Si, en effet, la guerre est définie comme un conflit violent entre États ou polities, du droit en émerge spontanément. D'une part, à l'intérieur des polities, le droit régit tous les problèmes politiques, techniques et opérationnels : qui décide la guerre, comment, à quelle fin, avec qui et contre qui, avec quels moyens, en adoptant quelles stratégies ?, etc. D'autre part, au niveau inter-étatique, le droit encadre le recours à la violence, qui peut franchir tous les degrés, depuis la dissuasion réciproque jusqu'à la montée aux extrêmes de la lutte à mort. Sous certaines conditions, la diplomatie accompagne la guerre, dont naît un droit transpolitique public et privé. Pour démontrer et illustrer la thèse de la guerre comme source de droit, une équipe de spécialistes s'est attachée à en vérifier la réalité dans les contextes historiques et culturels les plus divers.

Sujet - Nom commun : Guerre (droit international) -- Histoire

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès